



## SAISON 2014-2015

L'Iroise Athlétisme, section de Saint-Renan, accueille des jeunes à partir de 7 ans et les adultes de tout âge désirant pratiquer l'athlétisme en compétition; ils seront licenciés à la Fédération française d'athlétisme

Les inscriptions démarrent le samedi 6 septembre au forum des associations, de 10h à 12h et au stade d'athlétisme de 14h à 16h (7 rue du pont de bois) et ensuite aux heures d'entraînements. Les entraînements démarrent le samedi 6 septembre et le mardi 9.

Catégories	Années de naissance	Prix	Prix 3 <sup>ième</sup> lic. d'une famille	Jours d'entraînement	Horaires d'entraînement
Eveil Athlétique	2006-2007	70€	40 €	Samedi	« Nouveauté : 1 seul entraînement et changement d'heure » »10h30 à 12h
Poussins Poussines	2004-2005	92€	57 €	Mercredi Samedi	« Nouveauté : changement d'heure »14h30 à 16H « Nouveauté : changement d'heure »10h30 à 12h
Benjamins Benjamines	2002-2003	97€	72 €	Mardi Samedi	17h30 à 19h 10h à 12h
Minimes	2000-2001	97€	72 €	Mardi Vendredi Dimanche	18h à 20h 18h à 20h 10h à 12h
Cadets Cadettes	1998-1999	97 €	72 €	Mardi Vendredi Dimanche	18h à 20h 18h à 20h 10h à 12h
Juniors	1996-1997	102 €	82 €	Mardi Vendredi Dimanche	18h à 20h 18h à 20h 10h à 12h
Espoirs	1993-1995	112€	92 €	Mardi Vendredi Dimanche	18h à 20h 18h à 20h 10h à 12h
Seniors	1976-1992	112€	92 €	Mardi Vendredi Dimanche	18h à 20h 18h à 20h 10h à 12h
Vétérans	1975 et avant	112€	92 €	Pas de jour d'entraînement d'établi	

### FORMALITÉS :

- Compléter et signer la fiche d'inscription (nom et adresse des parents ou du tuteur, autorisation parentale, un engagement à la participation aux compétitions, ...).
- Fournir un **certificat médical de moins de 3 mois** à la date de l'inscription avec la mention « de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.
- Régler le montant de la cotisation (paiement fractionné possible) par chèque bancaire, chèques vacances ou chèques sports.
- Application d'un tarif dégressif pour une famille à partir de la 3<sup>ième</sup> licence FFA la moins élevée (voir le tableau).
- Si le règlement est en partie ou totalement effectué par un comité d'entreprise après fourniture d'une attestation par le club, un chèque de caution sera demandé à hauteur de la participation du CE qui sera encaissé après 2 mois d'attente.
- **Chèque sport de 15 € déductible** de la licence pour les jeunes nés de **1996 à 1999** sous condition de le fournir à l'inscription.  
Pour l'obtenir consulter [http://jeunes.bretagne.fr/internet/jcms/prod\\_182931/beneficiez-du-cheque-sport](http://jeunes.bretagne.fr/internet/jcms/prod_182931/beneficiez-du-cheque-sport) . S'il est fourni après l'inscription, un remboursement sera effectué.

- Le **remboursement** d'une licence pourra être partiellement effectué **jusqu'à Noël** sous condition de la fourniture d'un certificat médical justifiant l'arrêt ; il sera fonction de la catégorie et de la date de l'arrêt.
- Afin d'éviter tout regret d'inscription, il est demandé, impérativement, que pour une **1ère inscription** **3 essais soient effectués**.

## LES ASSURANCES

(Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

L'Iroise Athlétisme souscrit à l'assurance proposée par la Fédération Française d'Athlétisme, par l'intermédiaire de LA SAUVEGARDE, assureur :

- **assurance club** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club, des Bénévoles, Salariés et Licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation, au prix de 0,50 euro TTC
- **assurance des licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,60 € TTC. **Cette assistance est prise par défaut pour tous les licenciés à la prise de licence.**

### DISPOSITIONS GENERALES (valables pour toutes les assurances)

#### a) Responsabilité civile :

L'assurance couvre les activités assurées

Un dommage corporel, matériel ou immatériel consécutif à un dommage corporel ou matériel garanti survient : **des indemnités sont versées à la victime.**

**Si l'assuré est considéré comme responsable.** ( La personne responsable du dommage causé peut avoir la qualité d'assuré de même que la victime).

#### b) Protection juridique

Cette assurance couvre dans le cadre des activités assurées :

- les frais de recours exercés contre l'auteur des dommages subis par la personne assurée,
- les frais de défense pénale de la personne assurée au titre du contrat.

Vice-président de l'Iroise Athlétisme section de Saint-Renan :

Felix PAPE

Tél : 0616480987

[felix.pape@neuf.fr](mailto:felix.pape@neuf.fr)

Secrétaire

Marie Paule CORRE,

Tél : 0650943628

[mariepa29@hotmail.com](mailto:mariepa29@hotmail.com)

Site sur lequel le dossier d'inscription est téléchargeable :

<http://iroise.athletisme.over-blog.com/>



## INSCRIPTION 2014-2015

### CONSTITUTION DU DOSSER :

- La fiche d'inscription signée
- Le certificat médical **de moins de 3 mois à la date de l'inscription avec la mention « pratique de l'athlétisme en compétition.**
- Le montant de la cotisation.
- Le règlement intérieur à signer, nous attirons votre attention sur **la nécessité** d'une lecture précise du règlement intérieur.

.....  
Feuille à joindre au dossier complet

Nom : .....

Prénom : .....

#### Documents à rendre :

- Feuille d'inscription
- Certificat médical
- Feuille parents
- Chèque sport  OUI  NON (si né(e) de 1996 à 1999)
- Paiement :
  - Chèque n°  montant :
  - Chèque caution CE  montant :
  - chèques vacances  montant :
  - Espèces  montant :



## INSCRIPTION 2014-2015

### CATEGORIE :

- |                          |         |                 |
|--------------------------|---------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> | EAM/EAF | (2006-2007)     |
| <input type="checkbox"/> | POF/POM | (2004-2005)     |
| <input type="checkbox"/> | BEF/BEM | (2002-2003)     |
| <input type="checkbox"/> | MIF/MIG | (2000-2001)     |
| <input type="checkbox"/> | CAF/CAG | (1998-1999)     |
| <input type="checkbox"/> | JUF/JUM | (1996-1997)     |
| <input type="checkbox"/> | ESF/ESJ | (1994-1995)     |
| <input type="checkbox"/> | SEF/SEM | (1976-1992)     |
| <input type="checkbox"/> | VETERAN | (1975 et avant) |

### Renseignements

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe :  Féminin  Masculin

Adresse : .....

.....

Date de naissance: \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ (JJ/MM/AAAA)

Nationalité: .....

Téléphone fixe: ..... Portable du licencié : .....

Portable des parents : .....(pour les mineurs)

**Adresse e-mail obligatoire :** .....

(écrite lisiblement; elle sera utilisée pour la diffusion de la licence par la FFA)

Renouvellement :  Oui Numéro de licence : .....  Non

Le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de trois mois à la date de prise de la licence. Le certificat médical n'est pas obligatoire pour une licence d'*encadrant*.

**Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.**

### Autorisation de prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, ....., en ma qualité de .....(père, mère, représentant légal) autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

### Assurances

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées page 2 du présent dossier d'inscriptions et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) rubrique Assurances.

### Autorisations Parentales

Je, soussigné, ....., en ma qualité de .....(père, mère, représentant légal) autorise l'éducateur de l'Iroise Athlétisme à procéder à l'admission de mon enfant dans un établissement de santé s'il présente un traumatisme pendant la pratique de l'athlétisme nécessitant une prise en charge hospitalière. J'autorise également les praticiens de l'établissement de santé à pratiquer tous les examens complémentaires et le cas échéant toute intervention chirurgicale ou anesthésie générale si l'état clinique de mon enfant le nécessite.

Allergies ou contre-indication à certains médicaments : .....

En cas d'urgence médicale, je suis joignable aux numéros de téléphone suivants :

.....

- autorise mon enfant né en 2003 ou avant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition sous ma responsabilité,  
 n'autorise pas mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition (**l'absence de réponse vaut refus**).

### Droit à l'image/ Informatique et liberté (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités de l'Iroise Athlétisme à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial pour une durée de 4 ans.

**Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :**  (**l'absence de réponse vaut acceptation**)

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectifications aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

**Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :**  (**l'absence de réponse vaut acceptation**)

À Saint Renan, le .....  **Je m'engage à participer/ à faire participer mon enfant aux compétitions dans la mesure du possible.**

Signature du licencié (pour les mineurs : **précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour autorisation »** :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)



## REGLEMENT INTERIEUR

Vous allez nous confier votre enfant pendant toute une saison, nous vous remercions de l'intérêt que vous témoignez pour l'athlétisme et de la confiance que vous manifestez aux entraîneurs, ainsi qu'à l'équipe dirigeante.

L'Iroise Athlétisme fonctionne avec des entraîneurs, qui sont là pour inculquer les bases de l'athlétisme dans la meilleure ambiance possible et qui entendent **se faire respecter et ne pas travailler en pure perte**.

Nous vous demandons, de lire attentivement le règlement intérieur qui suit et d'en discuter avec votre enfant. Le **remboursement** d'une licence pourra être partiellement effectué **jusqu'à Noël** sous condition de la fourniture d'un certificat médical justifiant l'arrêt ; il sera fonction de la catégorie et de la date de l'arrêt.

Nous demandons aux athlètes :

- 1) **Une présence assidue aux entraînements et la participation aux compétitions décidées par le club.** Pour un meilleur suivi individuel, les entraîneurs demandent que les motifs d'absence leur soient communiqués. *Lors d'une dispense de sport, médicalement constatée, nous demandons de nous remettre une copie du certificat .*
- 2) De respecter leurs camarades.
- 3) De ne pas contester les décisions des entraîneurs et de réaliser, chacun à son niveau, tous les exercices préparés par ceux-ci.
- 4) En cas d'indiscipline caractérisée, l'entraîneur peut exclure un athlète de la séance d'entraînement et dans ce cas, il en avise les parents. S'il le juge nécessaire, il en informe le bureau qui prendra les décisions qui s'imposent.
- 5) A l'occasion des séances d'entraînement :
  - ➔ d'arriver à l'heure et de pénétrer immédiatement sur le stade,
  - ➔ de se mettre sans tarder en tenue et d'attendre dans le vestiaire ou à proximité le départ pour l'échauffement,
  - ➔ de venir à l'entraînement avec l'équipement adéquat, c'est-à-dire :
    - ➔ un short, un T-shirt, un survêtement et un vêtement de pluie,
    - ➔ des chaussures adaptées à la course à pied,
    - ➔ le nécessaire de rechange (T-shirt, chaussettes etc...),
    - ➔ une petite bouteille d'eau.et... un sac pour mettre le tout.
  - ➔ de respecter le matériel mis à disposition pour l'entraînement,
  - ➔ de respecter ses camarades en toute circonstance,
  - ➔ d'appliquer strictement les consignes de sécurité particulièrement pendant les séances de lancer (javelot, marteau etc...) ,

A l'issue de la séance d'entraînement, chaque jeune athlète participe au rangement du matériel utilisé, d'éviter pour des raisons de sécurité (vol, accident) le port de bijoux, de laisser le portable au vestiaire pendant l'entraînement.

**Après l'entraînement, les jeunes nés en 2004 et après ne quitteront le stade qu'en présence d'un accompagnant, parent ou toute autre personne autorisée.**

**Tous les membres du club se doivent de pratiquer leur sport dans le plus pur esprit sportif aussi bien à l'entraînement qu'en compétitions.**

**Tout comportement, contraire à l'esprit sportif et au règlement du club, portant atteinte à l'encadrement, aux membres du comité directeur, ainsi qu'à d'autres personnes, membres ou non de l'association, pourra faire l'objet d'une sanction allant de l'avertissement à l'exclusion définitive. Cette sanction sera prononcée par la commission de discipline réunie sur l'initiative du président.**



**Tout acte délictueux, hors compétition, lors des déplacements, est de la responsabilité de l'adhérent. En cas de déplacement de plusieurs jours impliquant un découché, les adhérents mineurs devront respecter le programme fixé par le club, en particulier aucune sortie nocturne ne sera autorisée en dehors du groupe.**

**En cas de mauvaise tenue un athlète mineur pourra être rapatrié à son domicile, dans ce cas les frais de rapatriement seront à la charge des parents qui devront également venir le récupérer ou mettre à disposition du directeur de stage un accompagnateur.**

**En ce qui concerne notamment la consommation de boissons alcoolisées, elle est strictement interdite dans le cadre des compétitions, entraînements, stages et déplacements compris.**

En début de saison sportive, une réunion de parents aura lieu. Des informations importantes vous seront communiquées. Nous insistons sur la présence physique de tous les parents à cette réunion.

Sachez également que les responsables du club et les entraîneurs seront à votre écoute et si vous avez des remarques ou des suggestions à formuler n'hésitez pas à leur en faire part.

*Je soussigné(e), Monsieur – Madame ..... Parent de .....*

*Reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur du club dont un exemplaire m'a été remis et déclare l'accepter dans sa totalité.*

*A Saint Renan....., le.....*

*Signature des parents ou du représentant légal*